

85N0001
1990
c. 1

POLICE SALARIES
IN CANADA: 1990

RÉMUNÉRATION DES
POLICIERS AU CANADA: 1990

NOT FOR LOAN
NE S'EMPRUNTE PAS

Canadian Centre
for Justice Statistics

Centre canadien
de la statistique juridique



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

POLICE SALARIES IN CANADA:
1990

RÉMUNÉRATION DES POLICIERS AU
CANADA: 1990

Canadian Centre for
Justice Statistics
Statistics Canada

June 1991

Centre canadien de la
statistique juridique
Statistique Canada

Juin 1991

HIGHLIGHTS

A total of 381 police forces responded to the annual survey of the salary of first class constables as of year-end 1990. The data revealed that the average (mean) salary of a first class constable was \$40,805, an increase of 5.8% over 1989. This compares to a 4.8% increase in the Consumer Price Index (1) over the same time period. Additional comparison indicates that average Canadian annual earnings increased by 5.4% as measured by the Industrial Aggregate Index. (2)

Provincially, Figure 1 illustrates that Quebec (\$43,310) and Ontario (\$42,934) had the highest average salaries, while Prince Edward Island at (\$28,882) showed the lowest.

In regards to year-over-year increases, British Columbia had the largest increase at 6.8%, followed by Ontario at 6.7%, New Brunswick at 5.7%, Manitoba 5.5%, Saskatchewan 5.3%, Nova Scotia 4.9%, Quebec 4.5%, Alberta 3.5%, and Prince Edward Island at 2.6%. Newfoundland is not included in the year-over-year analysis as they are represented by only two forces.

Figure II displays the average salary of a first class constable for varying sized municipalities. As might be anticipated, constables in municipalities over 250,000 population had the highest average salary (\$45,760). There was little difference in average salaries for constables in municipalities between 10,000 and 250,000 in populations (from \$43,834 to \$44,566). However, for municipalities under 10,000 population there is a noticeable decline: \$40,715 for constables policing areas from 5,000 to 9,999;

FAITS SAILLANTS

Au total, 381 services de police ont répondu à l'enquête annuelle sur la rénumération des agents de première classe à la fin de 1990. Les données révèlent que le traitement moyen d'un agent de première classe s'établit à 40,805 soit une augmentation de 5.8 % par rapport à 1989. Cette majoration se compare à la hausse de 4.8 % de l'indice des prix à la consommation (1) durant la même période. D'autres comparaisons indiquent que la rémunération annuelle moyenne au Canada s'est accru de 5.4 %, taux établi selon l'indice pour l'ensemble des activités économiques. (2)

La Figure 1 montre qu'au niveau provincial, les traitements moyens les plus élevés ont été enregistrés au Québec (\$43,310) et en Ontario (\$42,934), tandis que les plus bas ont été notés à l'Île-du-Prince-Edouard, \$28,882.

Pour ce qui est de l'augmentation d'une année à l'autre, Colombie Britannique menait avec 6.8 %, suivie du Ontario avec 6.7 %, du Nouveau-Brunswick avec 5.7 %, du Manitoba avec 5.5 %, de la Saskatchewan avec 5.3 % de la Nouvelle-Ecosse avec 4.9 %, du Québec avec 4.5 %, de l'Alberta avec 3.5 % et de l'Île-du-Prince-Edouard avec 2.6 %. Terre-Neuve n'est pas prise en compte dans cette analyse, car elle n'est représenté que par deux corps policiers.

La figure II montre le traitement moyen d'un agent de première classe pour les municipalités de tailles différentes. Comme on peut s'y attendre, les agents travaillant dans les municipalités de plus de 250,000 habitants gagnent le traitement moyen le plus élevé (\$45,760). Il y a peu de différences entre les traitements moyens des agents des municipalités de 10,000 à 250,000 habitants (de \$43,834 à 44,566). Cependant, on note une baisse considérable dans les municipalités de moins de 10,000 habitants: \$40,715 dans les régions de 5,000 à 9,999

\$36,945 for areas of 2,500 to 4,999; and \$33,232 in areas of less than 2,500 population.

habitants; \$36,945 dans les régions de 2,500 à 4,999 habitants et \$33,232 dans les régions de moins de 2,500 habitants.

Footnotes

- (1) The Consumer Price Index. March 1991, Ottawa: Consumer Prices Section, Prices Division, Statistics Canada, Catalogue 62-001, Vol. 70, No. 3.
- (2) Employment, earnings and hours: January 1991, preliminary data. Feb. 1991, Ottawa: Labour Division, Statistics Canada, Catalogue 72-002, Vol. 69, No. 2.

Notes

- (1) L'indice des prix à la consommation. Mars 1991, Ottawa: Section des prix à la consommation, Division des prix, Statistique Canada, no. 62-001 catalogue, vol. 70 no 3.
- (2) Emploi, gains et durée du travail: janvier 1991, données préliminaires. Fev. 1991, Ottawa : Division du travail, Statistique Canada, no. 72-002 au catalogue, vol. 69, no 2.

Figure 1
Average Annual Salary of First Class Constable by Province, 1990
Moyenne du traitement annuel des policiers de première classe
selon la province, 1990

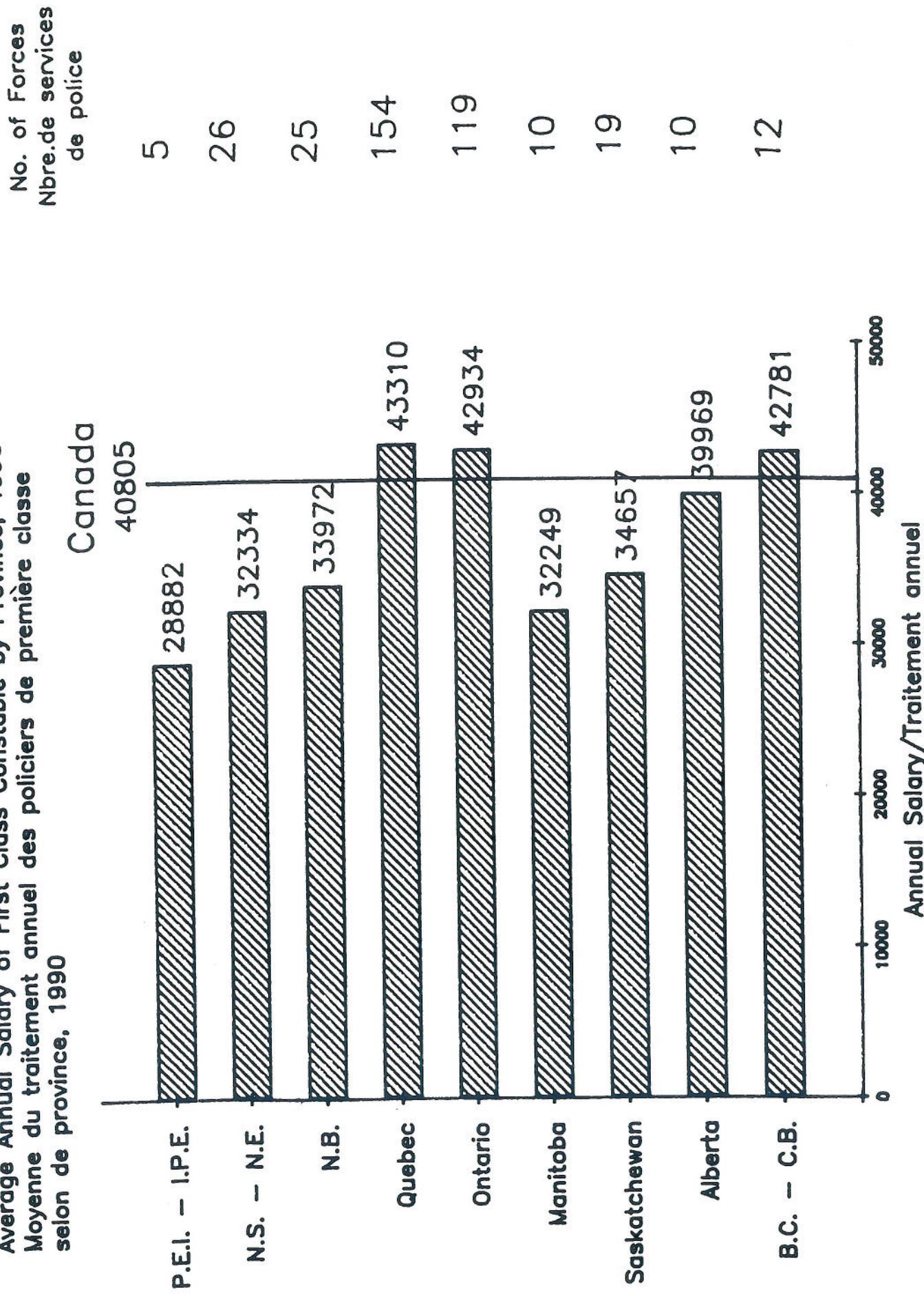
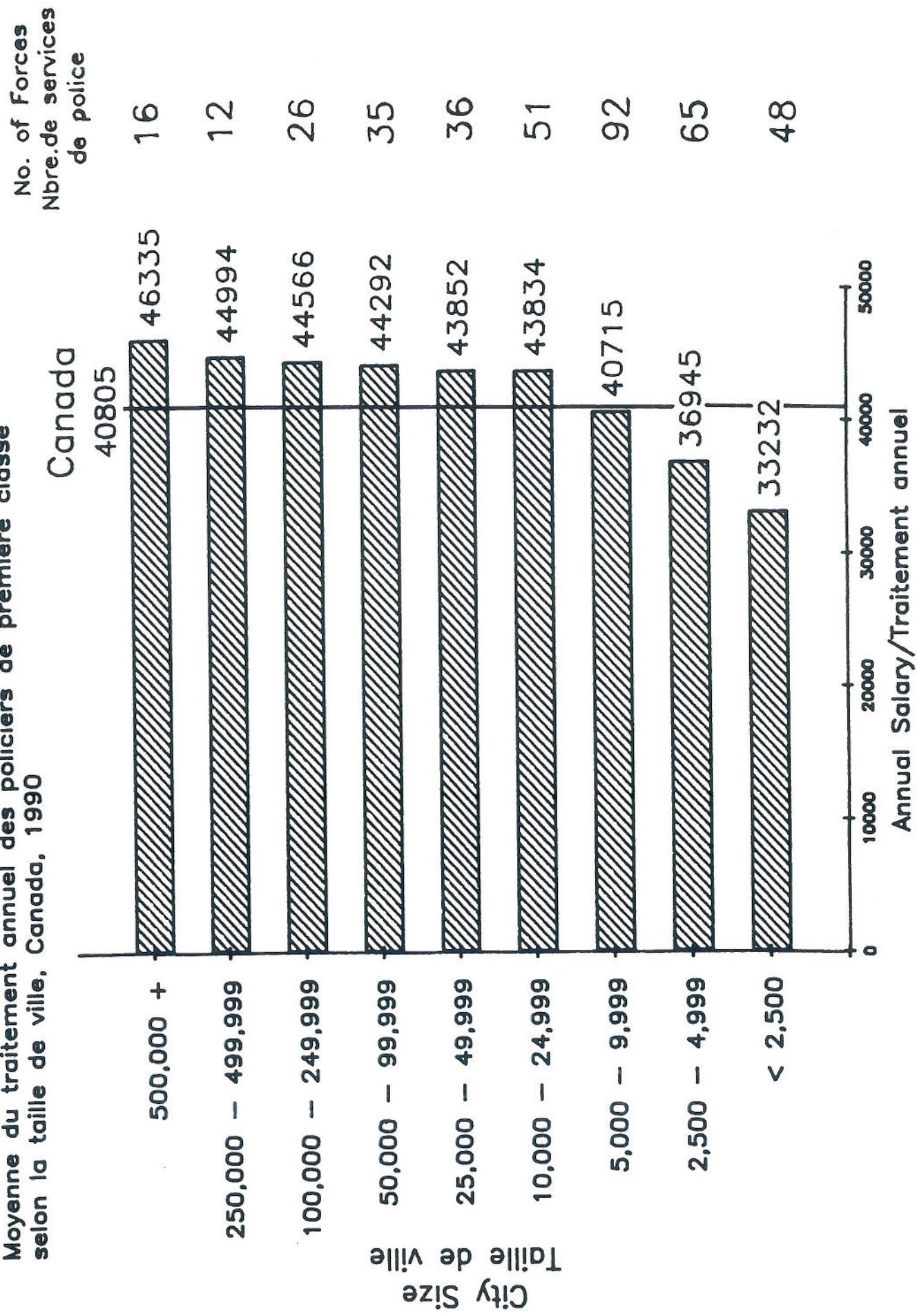


Figure 2
Average Annual Salary of First Class Constable by City Size, Canada, 1990
Moyenne du traitement annuel des policiers de première classe
selon la taille de ville, Canada, 1990



METHODOLOGY

The average first class constable's salary for 1990 was calculated by using the salary figures submitted by the 381 police forces that responded to our survey.

In order to obtain an accurate figure of the average year-to-year wage settlement, however, it was necessary to:

- (1) include only matching respondents from data collected in 1989;
- (2) exclude police forces that were operating on an expired contract in 1989 and received large retroactive increases in 1990;
- (3) exclude police forces that were operating on an expired contract in 1990;

Out of 381 forces which responded to our survey, there were 353 who fulfilled the screening criteria and were utilized to calculate the average year-to-year police contract increase.

There are other methods of calculating the "average" salary:

The "median" salary represents the salary figure in the middle once all the forces have been sorted in order. For 1990, the median salary would be found under the 191st position on the list at \$42,693.

Another method is to "weight" the salary of each force by the number of constables in that force. This results in an average 1990 salary of \$45,736. This higher figure is explained by the fact that larger forces generally have higher salaries than smaller forces.

MÉTHODOLOGIE

La rémunération moyenne d'un agent de première classe en 1990 a été calculée à partir des chiffres des salaires fournis par les 381 corps policiers qui ont pris part à notre enquête.

Toutefois pour assurer l'exactitude des chiffres relatifs à l'accord salarial moyen d'une année à l'autre, il a fallu:

- (1) inclure uniquement les répondants qui avaient fourni des données en 1989;
- (2) exclure les corps policiers dont la convention collective était expirée en 1989 et qui ont reçu d'importantes augmentations rétroactives de salaire en 1990;
- (3) exclure les corps policiers dont la convention collective était expirée en 1990.

Parmi les 381 services de police qui ont participé à notre enquête, 353 ont répondu aux critères de sélection et ont permis de calculer l'augmentation salariale moyenne d'une année à l'autre prévue dans leur convention collective.

Il existe d'autres moyens de calculer le traitement "moyen":

Le traitement par la "moyenne" est le traitement de la ligne médiane, une fois tous les services de police classés en ordre. Pour 1990, le traitement par la moyenne est celui du 191^e service sur la liste, soit celui à \$42,693.

Un autre moyen de calculer le traitement est de déterminer le "poids" du traitement de chaque service en fonction du nombre d'agents au sein de ce service. Ce calcul donne un traitement moyen de \$45,736 pour 1990. Ce niveau élevé de traitement est de déterminer le "poids" du traitement s'explique par le fait que les grands services de police offrent généralement un traitement plus élevé que les plus petits services de police.

